



FICHE SIGNALÉTIQUE

Rév. Septembre 2015

CARTOUCHES D'ANCRAGE AMBEX AAC

Section I – Informations produit et compagnie

Nom du produit

Cartouche d'ancrage Ambex AAC™ pour utilisation dans les systèmes d'ancrage.

Nom de commerce et synonymes

AAC-13, AAC-19, AAC-25, AAC-37

Nom chimique et synonymes: n/a

Fournisseur

AMBEX Technologies de béton Inc.
1522, Boul. des Laurentides
Laval, QC Canada H7M 2N7

Tél: 1 (450) 662-9147

Fax: 1 (450) 662-9013

Urgence: CANUTEC 1-613-996-6666

Section II – Composition / Information sur les ingrédients

Nature chimique

Substance obtenue à partir d'un mélange de ciment d'aluminates de calcium, d'agrégats fins et adjuvants. Les éléments chimiques principaux sont Al_3O_3 , CaO , SiO_2 , Fe_2O_3 . Ce mélange sec est mis en capsule dans une enveloppe perméable.

CAS

Chemical Abstracts Service : 65997-16-2

EINECS

European Inventory of Existing Commercial Substances: 266-045-5

Composants dangereux

Classification et déclaration des composants envers la Commission Directives of the European Communities 91/155/EEC et 93/21/EEC

	Classification	Étiquetage de danger
Aluminate de calcium pré-mélangé	Aucune	Aucun

Est exempt de lime ou de silice cristalline (comme le quartz, cristobalite ou tridymite) dans les quantités mesurées.

Section III – Identification des dangers

Dangers les plus importants

Au contact de l'eau, une solution alcaline se forme (pH : 11-11.5).

Sauf le niveau du pH, la réserve alcaline est limitée et le produit n'est pas classé comme *irritant* selon les normes définies dans les directives EEC (93/21/EEC).

Si le mélange sec est enlevé de la cartouche, un problème de poussière peut se produire dans des endroits restreints. Cette poussière est nuisible sans aucuns effets connus sur la santé.

Dangers spécifiques

Le mélange sec contenu dans les cartouches AAC réagit chimiquement et durcit avec l'eau (elles absorbent l'eau après avoir été trempées)

Cette réaction est exothermique (résulte en une hausse de température du matériel)

Lorsque de grosses quantités sont utilisées, il peut y avoir risque de brûlures.

Section IV – Mesures de premiers soins

Inhalation

Mettre la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, voir un médecin.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements souillés et laver la région affectée avec de l'eau et savon.

Contact avec les yeux

Laver les yeux à grande eau propre. Si les symptômes persistent, voir un médecin.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau et boire de l'eau.

Section V – Mesures d'incendies

Ce produit est ininflammable et ne s'enflammera pas. Il ne favorise pas la combustion avec d'autres matériaux.

Extinction

Pas de recommandations spécifiques ou restrictions.

Section VI – Mesures de préventions des accidents

Précautions personnelles

Voir section 7 et 8.

Précautions environnementales

Éviter l'émission de poussières.

Méthodes de nettoyage

Pour de grosses quantités, utiliser préférablement un balai (ou autres méthodes "sèches") tout en évitant l'exposition à la poussière de ciment.

Ne pas disposer du matériel dans des drains, égouts ou cours d'eau (le matériel durci au contact de l'eau)

Section VII – Manutention et entreposage

Précautions et mesures techniques

User des précautions communes dans la manutention et l'entreposage pour les produits industriels en poudre en portant une attention particulière à l'enlèvement de la poussière et au renversement du produit, pour éviter une exposition accidentelle.

Entreposer dans un endroit sec, préférablement au-dessus du sol et emballer avec de la pellicule plastique.

Avis de manipulation sécuritaire

Pas de précautions particulières

Produits incompatibles

Le contact avec de l'eau ou vapeur d'eau durant l'entreposage hydraterait le matériel, ce qui causerait des mottes et affecterait la performance du produit.

Emballage du matériel

Pas de restriction spéciale lorsque la sécurité est observée.

Section VIII – Protection personnelle / Contrôle de l'exposition

Mesures préventives

Une ventilation mécanique est recommandée (lorsque possible) pour l'évacuation de la poussière durant les opérations de manutention (déchargement, mélange, remplissage, insertion, etc)

Paramètres de contrôle

Généralement, les limites d'expositions à la poussière nuisible sont les suivantes :

Poussière totale	10 mg/m ³
Poussière respirable	5 mg/m ³

Les normes nationales doivent être consultées pour vérifier ces limites maximales.

Équipement de protection personnelle

- Des lunettes anti-poussière doivent être portées lorsqu'un risque d'éclaboussure avec de la poudre de ciment (sèche ou humide) est possible.
- Des vêtements de protection sont recommandés incluant gants imperméables et bottes.
- Un masque respiratoire peut être porté lorsque les conditions d'exposition à la poussière estimées sont près de, ou dépasse les limites décrites.

Section IX – Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide
Forme	Poudre granulaire
Couleur	Gris Brun
Odeur	Aucune
pH	11-11,5 (10% dispersion dans l'eau)
Point d'ébullition	< 400°C
Point éclair	n/a
Propriétés explosives	n/a
Densité	Environ 3 090 kg/m ³
Solubilité	< 2% composent soluble *
Densité vrac	Environ 1 165 kg/m ³

* Solubilité d'aluminate de calcium non-hydraté dans environ 3.5 g / l.

Section X – Stabilité et réactivité

Stabilité

Dans un environnement sec, le produit est chimiquement stable.
Lorsque mélangé à l'eau, il réagit chimiquement et durcit

Produits de décomposition dangereux

Aucun

Section XI – Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune

Effets locaux

Peut causer des irritations locales aux yeux, gorge ou peau, mais ne se classe pas comme *irritant* en vertu des normes EEC

Toxicité chronique

Ne contient aucune quantité mesurable de chrome soluble (VI)

Section XII – Informations environnementales

Effets possibles sur l'environnement

Après l'hydratation (quelques heures ou jours exposé à l'humidité), le produit est stable dans le sol ou dans l'eau, et la mobilité de ses constituants est négligeable.

Section XIII – Élimination du matériel

Déchets, résidus ou emballages souillés

Pas de précautions spéciales.

Les sacs non-utilisés ou les sacs vides contaminés, ainsi que les résidus durcis peuvent être disposés aux rebuts en conformité avec les lois locales ou nationales.

Section XIV – Information transport

Régulation interne

Pas classé comme dangereux pour les règlements internationaux du transport.

Section XV – Information régularisée

Étiquettes de sécurité

Classification selon *European Commission Directive 93/21/EEC* du 27 avril 1993.

Classification :	Aucune *
Symbol :	Aucun
R-phrases :	Aucunes
S-phrases :	Aucunes

* Pas classé comme matière dangereuse

Section XVI – Autres informations

Cette feuille de sécurité est en conformité avec :

- Les standards internationaux ISO 11014-1 : Feuille de santé-sécurité pour produits chimiques.
- Partie 1 : Contenu et ordre des sections. Commission Directive des Communautés Européennes 91/155/EEC.

Prendre note que les cartouches M3RR (ou CAC) sont maintenant connues sous le nom commercial de : Cartouches d'ancrage Ambex AAC™